

26 Février 2024



Etats

des gardes et des astreintes

Séniors

ét Internes Séniorisés

Direction des Affaires Médicales

Etat récapitulatif des Gardes et Astreintes (IA/AE)¹

Le logiciel Chronos vous permet d'éditer et de sortir trois rapports prédéfinis

Ils vous permettront de visualiser, d'exporter dans Excel ou d'imprimer à votre convenance les données concernant la permanence des soins. Ces états vous permettront, notamment, de vérifier l'indemnisation de votre participation à la permanence des soins.

Ces rapports s'intitulent :

- **Etat interventions astreintes :** ce rapport indique les déclarations d'interventions sur astreintes saisies dans Chronos par le praticien.
- **Etat G&A renseignées Chronos :** ce rapport indique les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par le Responsable de planning. Cet état permet de visualiser les gardes et astreintes indemnisées sur la période interrogée (Voir Annexe 2 Calendrier de gardes).
- Etat G&A détaillées par Plage renseignées dans Chronos : ce rapport reprend les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par ½ plage horaire (Plage1(Matin) Plage 2(Soir) Plage 3(N1-1^{ère} partie Nuit) Plage 4 (N2- 2^{ème} partie Nuit).

¹ IA/AE : interventions sur astreinte / appels exceptionnels

2 – CONSULTATION DES RAPPORTS PREDEFINIS

Depuis le Self Service - PROFIL MEDECIN

1- Se connecter sur son profil « Médecin »



5- Cliquer en haut à gauche sur le + de « Rapports prédéfinis » pour développer le répertoire

±... Rapports prédéfinis ■.... Rapports prédéfinis 2 Rapports prédéfinis

6- Saisir la période à interroger (calendrier de garde, période au quadrimestre, période au trimestre, période annuelle)

Rapports prédéfinis Période du: 05/08/2019 🖷 au: 01/09/2019 📑 ·-----

7- Cliquer sur le rapport souhaité

⇒ Etat interventions astreintes

(interventions sur astreintes ou appels exceptionnels déclarés sur la période sélectionnée)

Puis - (Cliquer sur	Lancer l'éditi	on			Heu	ire Fin de	
		EDITION	DETAILLEE DE	S ACTIVITES EN HEURES DU 05/((Matricule:)8/2019 AU 01/09/2019		\bigvee	
Matricule	Nor	n - Prénom		Activité	Date	Début	Fin 🗸	Nbheures
			IA Intervention sur a	streinte	26/08/19	18:30	20:10	1,40
			IA Intervention sur a	streinte	26/08/19	(N) 7:15	8:30	1,15
			IA Intervention sur a	streinte	27/08/19	18:30	20:05	1,35
			oteniest		28/08/19	22:40	23:45	1,05
		Date du	-ur d	streinte	28/08/19	(N) 7:10	8:30	1,20
		Date uu	ition sur a	streinte	201	18:30	20:10	1,40
		déplacement	htion sur a	streinte	-0/19	(N) 7:20	8:30	1,10
		acplacement	vention sur a	streinte	30/08/19	(N) 7:20	8:30	1,10
			A Intervent		31/08/19	18:30	20:30	2,00
			IA	Heure début de l'IA	19	(N) 7:25	8:29	1,04
			IA m		0/19	8:30	12:10	3,40
			IA Intervention sur a		01/09/19	17:20	18:29	1,09
			IA Intervention sur a	streinte	01/09/19	18:30	19:45	1,15
T = 4 = 1 /1111-8484).			IA Intervention sur a	streinte	01/09/19	(N) 7:20	8:30	1,10
TOTAL (HH:IMIM):								21,13
	Total en po	heures des interv our la période du !	entions su 5 août au 1	r astreintes déclarées su ^{er} septembre 2019	r		-	
						DAM	— Ра	ge 311

Exemple : Calendrier de garde du 5 août 2019 au 1^{er} septembre 2019

⇒ Etat G&A détaillées par Plage renseignées dans Chronos

Le rapport permet de visualiser-contrôler :

- Le nb de ½ gardes effectuées /jour et par plage²
- Le nb de ½ astreintes effectuées /jour et par plage
- Le nb d'heures de déplacements déclarés (IA ou AE, trajets compris) /jour

Exemple pour un praticien ayant réalisé des gardes, des astreintes déplacées dans la période de garde du mois d'août 2019 (du lundi 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus)

Récapitulatif par date PDSE: Edition détaillée du 05/08/2019 au 01/09/20)19

Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect		
			11/08/2019	PG201	1/2 Garde HU Plage 1	1,00	1,00		
				PG202	1/2 Garde HU Plage 2 Hors same	1,00	1,00		
				PG203	1/2 Garde HU Plage 3	1,00	1,00		
				PG204	1/2 Garde HU Plage 4	1,00	1,00		
			17/08/2019	PA102	1/2 Astreinte AS H HU Plage 2	1,00	1,00		
				PA103	1/2 Astreinte AS H HU Plage 3	1,00	1,00		
				PA104	1/2 Astreinte AS H HU Plage 4	1,00	1,00		
			18/08/2019	PA101	1/2 Astreinte AS H HU Plage 1	1,00	1,00		
				PA102	1/2 Astreinte AS H HU Plage 2	1,00	1,00		
				PA103	1/2 Astreinte AS H HU Plage 3	1,00	1,00		
				PA104	1/2 Astreinte AS H HU Plage 4	1,00	1,00		
			19/08/2019	PG203	1/2 Garde HU Plage 3	1,00	1,00		
				PG204	1/2 Garde HU Plage 4	1,00	1,00		
			01/09/2019	A0101	1/2 Astreintes AS H HU Payées	7,00	7,00		
				AI221	IA AE et Traj Reliquat HU	3,00	3,00		
				GA201	1/2 Gardes HU (hors sa) Payées	6,00	6,00		

Etat G&A renseignées Chronos

Le rapport permet de visualiser :

- Le nb de 1/2 forfaits astreintes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb d'heures Interventions sur Astreintes (IA) ou appels exceptionnels (AE) et heures de trajet pris en compte sur la période sélectionnée ;
- Le reliquat d'heures d'interventions sur astreinte (IA), appels exceptionnels (AE), trajet compris ;
- Le nb de 1/2 Gardes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb de plage de 5H d'IA (trajet compris) payées sur la période sélectionnée

Ce rapport permet de visualiser sur une période <u>(calendrier de garde, quadrimestre, trimestre pour les internes ou</u> <u>annuel):</u>

Exemple 1 : Séniors statut Hospitalier



Exemple 2 : Séniors statut Hospitalo-Universitaire

Récapitulatif PDSE par période: Edition détaillée du 05/08/2019 au 01/09/2019

POLE: PM001 COEUR-F SERVICE: 2091 CARDIOL UF: 2091 CARDIOL	POUMON-VAISSEAUX LOGIE GENERALE LOGIE GENERALE			(Matricule: The Nom: The Nom			
Matricule	Nom	Prénom	Code	Désignation	Date	Réel	Rect
(Annual Contraction)	ختاكت	همي ا	A0001	1/2 Astreintes AO H HU Payées	01/09/2019	21,00	21,00
			AI211	IA AE et Traj Période HU	01/09/2019	21,33	21,33
			AI212	IA AE et Traj Sam Période HU	01/09/2019	2,42	2,42
			AI221	IA AE et Traj Reliquat HU	01/09/2019	5,00	5,00
			AI222	IA AE et Traj Sam Reliquat HU	01/09/2019	4,42	4,42
			GA201	1/2 Gardes HU (hors sa) Payées	01/09/2019	4,00	4,00
			PAI21	1/2 IA, AE et Trajets HU	01/09/2019	5,00	5,00
			PAI22	1/2 IA, AE et Trajets Sam HU	01/09/2019	1,00	1,00

Exemple 3 : Internes

Récapitulatif PDSE par période: Edition détaillée du 05/08/2019 au 01/09/2019

	del a color		N
UF:	2325	CHIR.	THORACIQUE HC
SERVICE:	2300	CHIR	URGIE DIGESTIVE
POLE:	PM001	COEL	JR-POUMON-VAISSEAUX

Matricule	Nom	Prénom	Code	Désignation	Date	Reel	Rect
			A0201	Astreintes Internes Payées	01/09/2019	14,00	14,00
			AI011	IA AE et Trajets Période	01/09/2019	128,00	128,00
			AI021	IA AE et Trajets Reliquat	01/09/2019	1,00	1,00
			GA301	Gardes Internes Taux 1 Payées	01/09/2019	3,00	3,00
			GA302	Gardes Internes Taux 2 Payées	01/09/2019	2,00	2,00
			PAI31	1/2 IA, AE et Trajets INT	01/09/2019	25,00	25,00

8- Imprimer les états

Lorsque le rapport est lancé, cliquez sur le logo imprimante



Le fichier est exporté dans Excel et peut ensuite être enregistré

	А	В	С	D	Е	F	G	н
4	Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect
5	17-14-100	Ĵ)	11/08/2019	PG201	1/2 Garde HU Plage 1	1	1
6					PG202	1/2 Garde HU Plage 2 Hors same	1	1
7					PG203	1/2 Garde HU Plage 3	1	1
8					PG204	1/2 Garde HU Plage 4	1	1
9				17/08/2019	PA102	1/2 Astreinte AS H HU Plage 2	1	1
10					PA103	1/2 Astreinte AS H HU Plage 3	1	1
11					PA104	1/2 Astreinte AS H HU Plage 4	1	1
12				18/08/2019	PA101	1/2 Astreinte AS H HU Plage 1	1	1
13					PA102	1/2 Astreinte AS H HU Plage 2	1	1
14					PA103	1/2 Astreinte AS H HU Plage 3	1	1
15					PA104	1/2 Astreinte AS H HU Plage 4	1	1
16				19/08/2019	PG203	1/2 Garde HU Plage 3	1	1
17					PG204	1/2 Garde HU Plage 4	1	1
18				01/09/2019	A0101	1/2 Astreintes AS H HU Payées	7	7
19					Al221	IA AE et Traj Reliquat HU	3	3
20					GA201	1/2 Gardes HU (hors sa) Payées	6	6

Attention : si l'application Excel est déjà ouverte lorsque l'export est lancé, le logo Excel dans la barre d'état en bas d'écran clignotera. Il vous suffit de cliquer sur le logo qui clignote



Annexe 1 - Comptabilisation des déplacements (astreintes et appels exceptionnels)

Les déplacements concernent deux types d'intervention :

- Les interventions sur astreinte (IA)
- Les interventions pour appel exceptionnel (AE)

1 – Bornes horaires de comptabilisation des temps d'intervention :

- Nuit : uniquement entre 18h30 et 8h30
- Samedi en journée : uniquement l'après-midi entre 13h30 et 18h30
- > Dimanche et férié en journée : uniquement entre 8h30 et 18h30

Au-delà de ces bornes horaires, le temps n'est pas comptabilisé.

Exemple : Pour une intervention de nuit de 17h30 à 22h00 en semaine déclarée dans le logiciel Chronos, elle sera décomptée comme une intervention de 18h30 à 22h00.

Pour une intervention de nuit de 6h00 à 10h00, Chronos décomptera l'intervention dans les bornes horaires de 6h00 à 8h30.

2 – Décompte des interventions (hors trajet) :

 \rightarrow Le temps inférieur à 3h00 \rightarrow le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 18h30 à 20h00, Chronos comptabilise 1h30.

➤ Le temps entre 3h00 et 5h00 → le temps d'intervention est forfaitisé à 5h00, temps de trajet intégré dans les 5h00 forfaitisés.

Exemple : Une intervention de 14h00 à 18h00, Chronos comptabilise 5h00.

> Le temps supérieur à 5h→ le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 19h00 à 01h00, Chronos comptabilise 6h00

3 – Calcul du temps de trajet :

Si le temps entre 2 interventions est inférieur à une ½h, le trajet de la seconde intervention n'est pas comptabilisé.

- > Samedi après-midi : 1h (au total) quel que soit le nombre ou la durée des interventions.
- > Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.
- > Jour (dimanche et férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.

Le forfait de trajet est rattaché à l'heure réelle de début de l'intervention (pour nuit, jour...) et le plafond du temps de trajet ne tient pas compte des interventions forfaitisées.

4 – Plafonnement du temps d'intervention (trajet compris) :

- Samedi après-midi : la durée prise en compte ne peut pas excéder 5h00.
- Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.
- Jour (dimanche et férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.

5 – Paiement mensuel :

Les trajets et interventions sont payés au mois sur le calendrier de garde (dont le reliquat non-payé du mois précédent).

Le nombre d'heures (intervention + trajet) est divisé par 5 à la fin de la période (calendrier de garde), la valeur entière donne le nombre de ½ indemnité de sujétion à payer.

Les heures non-payées continuent de se cumuler sur les périodes suivantes (calendrier de garde). La dernière période (calendrier de garde) de l'année ne se reporte pas l'année suivante.

6 - Intégration dans les obligations de service :

Le cumul des déplacements dans la période du quadrimestre est ajouté (règle de division par 5 et report des heures restantes sur le quadrimestre suivant sauf le dernier quadrimestre) **aux obligations de service.**

Pour les Hospitaliers, chaque plage de 5h00 en sus des obligations de services correspond à ½ journée de TTA , sauf en cas de lissage d'activité.

Le décompte du temps de déplacement (interventions et trajet) se calcule de la mnière suivante :

- 1) Le temps d'intervention sur place est décompté en heures à hauteur du temps réellement effectué.
- 2) Le temps de trajet est décompté forfaitairement pour 1 heure Aller/Retour et plafonné à 2 heures pour l'ensemble de l'astreinte quel que soit le nombre de déplacements (plafonné à 1 heure pour les ½ périodes d'astreintes.
- Le décompte global (interventions + déplacement) au cours d'une astreinte ne peut dépasser deux ½ plages (soit 10 heures de jour comme de nuit)
- 4) L'indemnisation est réalisée à partir du décompte global comme suit :
 - a. Chaque plage de 5 heures correspond à 1/2 plage de valorisée en une 1/2 indemnité de sujétion (code paie 662-666-669-634)
 - b. Le reliquat des heures est cagnotté et reporté le mois suivant jusqu'à créer une plage de 5 heures. Seul, le reliquat de fin d'année (dernier calendrier de garde) ne se reporte pas sur l'année N+1.

Calendrier de paiement de la PDSE

[Calendriers de gardes – Mois de paie – Clôture Chronos]

Quadrimestre	Calendriers de gardes	Mois du bulletin de paie	Date de Clôture pour déclarations des Gardes, astreintes et interventions sur astreintes dans Chronos (*)
1 ^{er} Quadrimestre	01/01/2024 au 04/02/2024	Mars 2024	18 mars 2024
1 ^{er} janvier 2024	05/02/2024 au 03/03/2024	Avril 2024	15 avril 2024
au 5 Mai 2024	04/03/2024 au 31/03/2024	Mai 2024	20 mai 2024
J Wai 2024	01/04/2024 au 05/05/2024	Juin 2024	17 juin 2024
2ème Quadrimestre	06/05/2024 au 02/06/2024	Juillet 2024	15 juillet 2024
6 Mai 2024	03/06/2024 au 30/06/2024	Août 2024	19 août 2024
au	01/07/2024 au 04/08/2024	Septembre 2024	16 septembre 2024
1 ^{er} septembre 2024	05/08/2024 au 01/09/2024	Octobre 2024	21 octobre 2024
3ème Quadrimestre	02/09/2024 au 06/10/2024	Novembre 2024	18 novembre 2024
2 septembre 2024	07/10/2024 au 03/11/2024	Décembre 2024	16 décembre 2024
au	04/11/2024 au 01/12/2024	Janvier 2025	20 janvier 2025
5 janvier 2025	02/12/2024 au 05/01/2025	Février 2025	17 Février 2025

(*) Date à laquelle, il n'est plus possible de saisir ou modifier une information dans le logiciel Chronos

MAJ le 26/02/2024

Annexe 3 - Rubrique paie sur bulletin de salaire

Code paie	Libellé sur bulletin de paie	Type d'indemnisation	Statut concerné	Montant au 1 ^{er} juillet 2024
612	1/2 Astreinte Opér	¹ ⁄ ₂ Astreintes Opérationnelles H et HU Payées	Hospitalier et Hospitalo- Universitaire	22.38 €
662	1/2 Indemnité de sujétion	½ Gardes H Payées & ½ Gardes Sénior Payée au DJ effectuant PDSE Sénior	Hospitalier	211.01€
61C	Dépl. Convertis ½ IS	1/2 IA, AE et Trajets H	Hospitalier	140.67 €
672	1/2 Tps Additionnel Jour	TTA – Paiement	Hospitalier	168.80€
666	½ Garde (HU)	½ Gardes HU (hors samedi) Payées	Hospitalo-Universitaire	377.93€
61F	Dépl. Rému. ½ garde	½ IA, AE et Trajets hors samedi après-midi HU	Hospitalo-Universitaire	251.95€
669	½ Garde Samedi AM & Interventions sur astreintes (IA) ou appels exceptionnels (AE)	¹ / ₂ Gardes HU samedi Payées & ¹ / ₂ IA, AE et Trajets Samedi après-midi HU	Hospitalo-Universitaire	253.20 € & 168.80 € €
664 & 66D	1/2 Indem. Suj. Prat. associé	¹ / ₂ Gardes Associés Payées	Praticien associé	173.36€
674 ou 67F	1/2 Tps Addit. Assist.Ass 1/2 Pér. Addit Prat Associé	TTA - Paiement Associés	Praticien associé	138.65€
32C	Jours CET Historique PM	Paiement du CET Historique	Hospitalier	300,00€
32J	Jours CET Pérenne PM	Paiement du CET Pérenne	Hospitalier	300,00€